Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le 13/10/2020

ID: 060-216001743-20201012-DLRG201012024-DE

maintenant!

Extrait du registre des délibérations Commission « Culture et patrimoine historique » Conseil municipal du 12 octobre 2020 Séance du 18 septembre 2020

Relations Internationales - invitation de la ville de Bethléem (Palestine) - mandats spéciaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM LUCAS, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET Pouvoir à : M. VILLEMAIN
Mme JACQUEMART Pouvoir à : M. LUCAS
M. NACHITE Pouvoir à : Mme MAUPIN
Mme JAJAN Pouvoir à : M. BOULHAMANE
M. SERTAIN Pouvoir à : Mme DUCHATELLE

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
-	Nombre de conseillers en exercice :	39
-	Nombre de conseillers absents non représentés :	0
-	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
_	Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 06/10/2020
- Rapport de présentation :

Madame Anne-Gaëlle PEREZ, conseillère municipale déléguée, expose :

La ville de Creil a signé un accord de coopération décentralisée avec la ville de Bethléem. Cette coopération a permis aux deux villes, de renforcer teurs liens et de travailler ensemble sur le développement de la francophonie à Bethléem. En effet, Bethléem accueille de nombreux touristes chaque année, dont beaucoup de francophones.

Sous condition que la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 s'améliore et que la réouverture des frontières internationales soit autorisée, la Ville de Bethléem invite deux élus de Creil à l'occasion de la cérémonie d'illumination de l'arbre de Noël de Bethléem, qui aura lieu le samedi 5 décembre 2020. Les frais liés à l'hébergement, à la restauration et aux transports sur place sont pris en charge par la Ville de Bethléem, les frais de déplacement de Creil à l'aéroport de Tel Aviv sont à la charge de la ville de Creil.

Une occasion également de pouvoir rencontrer de nouveau le chef de camp de Qadoura, deuxième ville palestinienne jumelée avec Creil (située à quelques kilomètres de Bethléem), et l'association palestinienne « Volunteers Without Borders », œuvrant pour l'organisation d'activités et de projets pour la jeunesse de Ramallah. En effet, les évènements s'étant déroulés suite à leur venue en France lors de la Fête des Associations 2019, en collaboration avec les jeunes du Conseil de la Jeunesse Creilloise ont créé un impact positif au-delà des espérances de tous.





Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affliché le 13/10/2020

maintenant!

Afin de répondre favorablement à cette invitation et de poursuivre la collaboration entre nos deux communes, il est proposé d'accorder des mandats spéciaux à M. Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil, ou de son représentant, et à Mme Anne-Gaëlle PEREZ, conseillère municipale déléguée aux Relations Internationales ou de son représentant. Le coût total de ce déplacement ne dépassera pas 400,00 € par élu.

Il vous est demandé:

- > d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil, ou de son représentant,
- > d'approuver le mandat spécial donné à Madame Anne-Gaëlle PEREZ, conseillère municipale déléguée aux Relations Internationales ou de son représentant,
- > d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.



ID: 060-216001743-20201012-DLRG201012024-DE

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18, Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 18 septembre 2020, Entendu le rapport de présentation,

Vote	ordin	naire
VULE	orun	iaire:

Votants: 39 Pour: 37

Contre: 0

Abstention: 2

Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil, ou de son représentant et à Madame Anne-Gaëlle PEREZ, conseillère municipale déléguée aux Relations Internationales ou de son représentant.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à ce mandat spécial et tous documents y afférent.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage: 1 3 OCT. 2020

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE après dépôt en sous-préfecture le

l'ACSO



Pour le Maire et par délégation La Directrice du pôle "Vic de la Cité"

Corinne FABLET







Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le 13/10/2020

SLO

ID: 060-216001743-20201012-DLRG201012024-DE